



SBSF REGLEMENT

Arbitres

En vigueur dès le 1er avril 2020

Table des matières

| | | |
|-------------|---|----------|
| I. | Introduction..... | 3 |
| II. | Obligation des clubs..... | 3 |
| A. | <i>Ligues Elite Baseball & Softball</i> | 3 |
| B. | <i>Ligues Fun et Juniors Baseball & Softball</i> | 3 |
| III. | Compléments généraux | 4 |
| A. | <i>Règel 8.01 Arbitres</i> | 4 |
| B. | <i>Remplacement d'arbitres manquants.....</i> | 4 |
| 1. | Arbitres des matches de championnat..... | 4 |
| 2. | Arbitre non licencié | 4 |
| C. | <i>Annonce de résultats et d'événements spécifiques.....</i> | 4 |
| 1. | Résultats | 4 |
| 2. | Incidents exceptionnels | 5 |
| 3. | Ejection (Renvoi du terrain)..... | 5 |
| 4. | Protêt sur le terrain de jeu | 5 |
| 5. | Rapport d'arbitre | 5 |
| D. | <i>Attribution & retrait de licences d'arbitre</i> | 5 |
| 1. | Renouvellement annuel de la licence..... | 5 |
| 2. | Renouvellement d'une ancienne licence..... | 5 |
| 3. | Licence pour Import Player..... | 5 |
| 4. | Parcours de formation..... | 5 |
| 5. | Cours d'arbitres | 6 |
| 6. | Arbitres avec licence Softball..... | 6 |
| 7. | Types de licences d'arbitre | 6 |
| 8. | Retrait de la licence d'arbitres..... | 6 |
| E. | <i>Disponibilité de l'équipe d'arbitres lors de matches de championnat.....</i> | 7 |
| 1. | Disponibles dans les 4 jours..... | 7 |
| F. | <i>Dédommagement des arbitres.....</i> | 7 |
| G. | <i>Uniforme d'arbitre</i> | 7 |
| H. | <i>Directives de tolérance zéro pour le tabac et l'alcool.....</i> | 7 |

Règlement "Arbitres"

I. Introduction

Le présent document apporte un complément aux règlements en vigueur, en raison de certaines conditions particulières du jeu en Suisse. Par souci de simplicité, seule l'orthographe masculine est utilisée ci-dessous, mais le règlement s'applique à tous les sexes.

II. Obligation des clubs

Chaque club qui participe à un championnat officiel de la SBSF doit fournir au minimum un team d'arbitres complet pour chaque équipe selon les exigences de la ligue concernée. Le dédommagement des arbitres est traité par le règlement des frais.

A. Ligues Elite Baseball & Softball

Baseball LNA/LNB, 1ère ligue, softball LNA/ LNB = au moins 2 arbitres licenciés

Pour chaque match de championnat, le club qui est mentionné sous la rubrique „Arbitre“ du calendrier des matches doit fournir au minimum deux (2) arbitres licenciés pour la ligue correspondante.

Si un ou un arbitre indépendant de la SBSF est prévu pour le match concerné, le club mentionné sous cette rubrique ne doit fournir qu'un (1) seul arbitre.

Dans la mesure du possible, les matches de finales seront dirigés par des arbitres indépendants.

Si un club ne fournit pas le nombre d'arbitres requis, des sanctions et amendes seront infligées selon le règlement d'amendes.

B. Ligues Fun et Juniors Baseball & Softball

Baseball 2ème ligue, ligues juniors = au moins 1 arbitre licencié

Pour chaque match de championnat, le club qui est mentionné sous la rubrique „Arbitre“ du calendrier des matches doit fournir au minimum un (1) arbitre licencié pour la ligue correspondante. Dans la mesure du possible, les matches de finales seront dirigés par des arbitres indépendants.

Si un club ne fournit aucun arbitre pour un match de 2ème ligue ou un match juniors, des sanctions et amendes seront infligées selon le règlement d'amendes.

Toutefois, si l'équipe peut fournir un arbitre non licencié (Plate) en remplacement, et que celui-ci est accepté par les deux équipes, seule la sanction et l'amende pour 1 arbitre manquant est infligée.

III. Compléments généraux

A. Règel 8.01 Arbitres

En complément des règles dans le manuel des Official Baseball Rules (OBR) 8.1 a) - e), l'arbitre a les devoirs suivants :

(f) Avant le début du match, il doit vérifier que seuls les joueurs correctement inscrits selon la liste des joueurs OPASO de l'équipe correspondante sont engagés (contrôle des licences).

(g) Toute faute doit être notée sur le rapport de l'arbitre (UmpApp ou umpire.ch) !

(h) Ejection doit être signalée à la CT Baseball ou la CT Softball par courrier électronique avant 20 heures le jour du match. Ils doivent également être signalés sur le rapport de l'arbitre (UmpApp ou umpire.ch).

B. Remplacement d'arbitres manquants

1. Arbitres des matches de championnat

Si les arbitres affectés au match ne peuvent pas diriger un match pour cause de force majeure, un arbitre licencié présent peut prendre en charge la direction du match. Les deux équipes doivent accepter cet arbitre, sauf s'il appartient à l'un des clubs concernés. Dans ce dernier cas, l'arbitre ne peut diriger le match qu'avec l'accord des deux équipes. Un arbitre possède une licence valide s'il figure sur la liste online de la commission des arbitres. Un match dirigé par un ou plusieurs arbitres non licenciés sera pénalisé comme s'il n'y avait pas d'arbitre. En l'absence d'un ou de plusieurs arbitres, les deux équipes ont le droit de ne pas accepter le match comme un match de championnat. Cela doit être décidé dès le début du match et noté sur le rapport de l'arbitre (UmpApp ou umpire.ch).

2. Arbitre non licencié

Un arbitre officiel peut désigner des arbitres – même sans licence - des deux équipes, ou dans le public. Dans ce cas, il assume seul la pleine responsabilité. Les arbitres désignés pour diriger le match ne sont plus autorisés à jouer pendant ce match.

C. Annonce de résultats et d'événements spécifiques

1. Résultats

En cas de différences du résultat final entre la feuille de Scoring et le rapport de l'arbitre, respectivement le rapport de résultat avec (UmpApp ou umpire.ch), le rapport de l'arbitre est toujours décisif.

Remarque : Il est donc nécessaire que les Runs soient vérifiés par l'arbitre et le Scorer après chaque Inning.

Le résultat des Day-Games doit être communiqué au plus tard à 20 heures le jour du match en utilisant l'UmpApp mise à disposition par la SBSF ou sur www.umpire.ch. Pour les Night Games, le résultat doit être communiqué au plus tard une (1) heure après la fin du match à l'aide de l'UmpApp ou sur www.umpire.ch.

2. Incidents exceptionnels

Toutes les violations du règlement et les incidents exceptionnels (par exemple, Benchclearing, harcèlement des spectateurs, menaces et autres, aussi contre un arbitre avant et après un match) qui nécessitent un commentaire doivent être signalés à la commission technique à la fin du match (voir OBR 8.01). Les éléments suivants doivent être inclus dans le rapport :

Personnes concernées : Joueur ou coach, nom, prénom, numéro de licence ; fonction de l'arbitre ;

3. Ejection (Renvoi du terrain)

Les raisons de l'expulsion du terrain doivent figurer dans le rapport d'arbitre. Le rapport doit contenir les éléments suivants : Les personnes concernées : Joueur ou coach, nom, prénom, numéro de licence ; fonction de l'arbitre ; Inning, qui était At Bat ; motif de l'Ejection (énumérer ou décrire tous les actes et paroles échangées), éventuellement joindre un dessin.

4. Protêt sur le terrain de jeu

Un protêt doit être formulé par écrit. La date, le nom, le prénom, la fonction et la signature du requérant sont obligatoires. Le protêt peut être écrit au dos du Lineup. L'arbitre doit envoyer la lettre de protêt avec tous les documents originaux requis, comme le Lineup, le Scoresheet, à la CT après la fin du match. Sur la feuille de Scoring, l'heure du protêt doit être enregistrée.

5. Rapport d'arbitre

Le rapport de l'arbitre, les originaux des listes de joueurs des deux équipes, l'original de la feuille de Scoring ainsi que les éventuels rapports supplémentaires doivent être envoyés à la commission des arbitres par l'arbitre dans les 48 heures (uniquement possible sous forme électronique à umpire.ch ou UmpApp). Si l'arbitre ne respecte pas le délai, lui ou son club se verra infliger une amende conformément au règlement des amendes.

D. Attribution & retrait de licences d'arbitre

1. Renouvellement annuel de la licence

Les arbitres qui ont eu une licence à ce jour verront leur licence renouvelée automatiquement.

2. Renouvellement d'une ancienne licence

Les anciens arbitres qui ont déjà eu une licence auparavant peuvent faire la demande de la récupérer. Nous vous recommandons de suivre un cours de perfectionnement.

3. Licence pour Import Player

Pour des Import Player, une licence doit être demandée par le club. La licence de type A est confirmée ou retirée sur la base de deux matches d'observation (de préférence en LNA) par des Scouts ou dans une équipe d'arbitres avec un arbitre indépendant.

4. Parcours de formation

Pour obtenir une licence d'arbitre, le candidat doit suivre un cours de règlement de la SBSF, passer un examen de règlement et ensuite participer à la formation pratique. La commission des arbitres peut, sur demande, dispenser des candidats de l'obligation de passer l'examen et ces derniers peuvent être convoqués à un match d'observation.

La participation à des cours de perfectionnement est facultative, mais devient obligatoire en cas d'évaluation insuffisante.

Cours Upgrade :

- Les arbitres titulaires d'une licence de type C ne peuvent suivre le cours Upgrade vers la licence de type B qu'après l'âge de 15 ans.

- Les arbitres titulaires d'une licence de type B ne peuvent suivre le cours Upgrade vers la licence de type A qu'après avoir mené au moins vingt (20) matches en tant qu'arbitre.

Pour obtenir la licence de type A, l'arbitre doit obtenir un résultat moyen d'au moins 80 % au cours Upgrade et ne peut être en-dessous des 60% dans une évaluation individuelle.

5. Cours d'arbitres

La SBSF organise exclusivement un cours de règlements avec examen et un cours pratique, le cours d'arbitrage et l'examen étant assurés par un instructeur selon les instructions de la SBSF. Les clubs peuvent organiser leurs propres cours pour soutenir/préparer les cours de la SBSF. La participation à un examen n'est possible qu'après que le cours ait été fréquenté en conséquence. Pour s'inscrire au cours pratique, il faut avoir réussi l'examen du cours de règlements. La commission des arbitres détermine la durée et éventuellement les conditions de validité de ces examens. La commission des arbitres détermine également qui recevra la licence d'arbitre sans examen sur la base de la partie pratique.

La commission des arbitres est libre de déterminer un niveau de qualification pour les arbitres (par exemple LNA, LNB, 1ère ligue, juniors, etc.) et de délivrer les licences correspondantes

6. Arbitres avec licence Softball

Les arbitres qui sont titulaires d'une licence d'arbitre de softball valide peuvent également être engagés comme arbitres lors des matches des championnats Juveniles ou Cadets.

7. Types de licences d'arbitre

Une licence de type C autorise des engagements jusqu'au niveau U18

Une licence de type B autorise des engagements jusqu'au niveau LNB

Une licence de type A BB autorise des engagements aux matches de baseball jusqu'au niveau LNA

Une licence de type A SB autorise des engagements aux matches de softball jusqu'au niveau LNA et de baseball jusqu'au niveau U15.

8. Retrait de la licence d'arbitres

La commission des arbitres peut, dans des cas justifiés, obliger l'arbitre à suivre un cours de perfectionnement en cas d'arbitrage insuffisante.

Une fiche d'évaluation ne peut être remplie et transmise à la commission des arbitres par un chef d'équipe qu'en cas d'erreurs grossières et/ou de violations des règles par l'arbitre.

Le responsable de la commission des arbitres peut retirer en tout temps une licence d'arbitre en cas de mauvais arbitrage ou pour comportement et présentation incorrect.

E. Disponibilité de l'équipe d'arbitres lors de matches de championnat

1. Disponibles dans les 4 jours

Tout club doit s'attendre à mettre à disposition une équipe d'arbitres dans un délai de quatre (4) jours jusqu'à la fin du championnat.

F. Dédommagement des arbitres

LNA Baseball et LNA Softball :

Le dédommagement des arbitres est versé aux clubs ou aux arbitres par l'intermédiaire du pool d'arbitres conformément au règlement des frais.

Autres Ligues :

Les arbitres sont dédommagés par l'équipe recevant avant le début du match conformément au règlement des frais.

G. Uniforme d'arbitre

Tous les arbitres qui dirigent un match officiel de la SBSF doivent être vêtu(e)s de la manière suivante :

- Polo-shirt d'arbitre bleu clair ou bleu foncé avec l'emblème officiel d'arbitre sur la poitrine, côté gauche. La couleur doit être uniforme dans l'équipe des arbitres.
- Pantalon long, gris (baseball) – pantalon bleu foncé (softball)
- Pour les arbitres de Softball, le code vestimentaire est celui des WBSC Appendix 5 : Umpire
- Casquette d'arbitre officielle avec l'emblème de la SBSF, ou une casquette **neutre** noire ou bleu foncée.
- Masque, plastron et jambières sont obligatoires pour le Plate Umpire. Le plastron et les jambières doivent être portés sous les habits.
- Des chaussures solides, noires (sur le terrain), des chaussures de sécurité, des Plateshoes avec protection des orteils (sur la Home Plate) sont obligatoires.
- En cas de pluie et par temps froid, un blouson neutre noir ou bleu foncé peut être porté

Remarque : Neutre signifie : pas de logo d'un club, et uniquement des logos de marques discrets

H. Directives de tolérance zéro pour le tabac et l'alcool

Lors de matches de championnat de la SBSF, la consommation/l'utilisation de produits du tabac ou de l'alcool de tout genre est interdite aux participants sur et à proximité du terrain de jeu.

Le port visible de produits de tabac dans l'uniforme des joueurs ne sera pas toléré et peut entraîner une Ejection après avertissement.

Sont considérés comme participants les coaches, joueurs, arbitres, représentants de la fédération, ainsi que toute personne directement impliquée dans le match (p.ex. Scorer au Dugout, etc.).

Sur et à proximité du terrain de jeu inclut : le terrain de jeu, Benches, Dugouts.

En contrevenant contre ces directives, la personne concernée peut être sanctionnée d'une Ejection conformément au règlement disciplinaire Point II ou frappée d'une amende selon le règlement des amendes.

La consommation/l'utilisation de produits du tabac et de l'alcool en tenue de joueur n'est pas souhaitée et doit être interdite par les responsables des équipes